

# THANN CERNAY *magazine*

LE MAGAZINE DE LA **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**



## **Actu'**

La Farandole, eau et assainissement, autorisations d'urbanisme, le projet de territoire...

## **Dossier**

Fiscalité et budget : faire face à la baisse des ressources

## **Economie**

La modernisation des commerces, les aides aux entreprises...

## **Environnement**

Les 10 ans du GERPLAN, manger local, une aide à la rénovation...

## **Tourisme**

Exposition à l'Abri-Mémoire, la navette des crêtes...

# Fiscalité et budget

**SOLIDARITÉ FISCALE FACE À LA BAISSÉ DES RESSOURCES**

# vos contacts

## Communauté de Communes de Thann-Cernay

Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h le vendredi.

• **Siège**: 3 rue de Soultz, BP 10228, 68704 Cernay Cedex.  
Tél. 03 89 75 47 72 - Fax 03 89 75 78 14

• **Site de Thann**:  
24 rue du Général de Gaulle, BP 90022, 68801 Thann Cedex.  
Tél. 03 89 37 74 30 - Fax 03 89 37 74 31  
Mél: [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)

### Piscines

• **Cernay**: rue René Guibert, 68700 Cernay.  
Tél. 03 89 75 44 89.

• **Thann**: route d'Aspach, 68800 Thann.  
Tél. 03 89 35 79 80.

### Petite Enfance

• **Relais Parents Assistants Maternels Antenne de Cernay** (pour les habitants de Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller):  
6a avenue Schweitzer, 68700 Cernay.  
Tél. 03 89 75 59 85  
Mél: [i.bac@cc-thann-cernay.fr](mailto:i.bac@cc-thann-cernay.fr)

• **Antenne de Thann** (pour les habitants d'Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Michelbach, Rammersmatt, Roderen, Schweighouse/Thann, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur):  
17 faubourg des Vosges, 68800 Thann.  
Tél 03 89 37 22 30  
Mél: [ramdupaysdethann@wanadoo.fr](mailto:ramdupaysdethann@wanadoo.fr)

• **Structures de garde Multi-accueil La Farandole**,  
13 rue James Barbier, 68700 Cernay.  
Tél. 03 89 75 72 52  
Mél: [a.kirner@cc-thann-cernay.fr](mailto:a.kirner@cc-thann-cernay.fr)

• **Centre socioculturel du Pays de Thann** (multi-accueil Les Marmousets, micro-crèches de Bitschwiller-lès-Thann et Aspach-le-Haut), 13 rue Robert Schuman, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 71 20  
Mél: [secretariat@cscpaysdethann.fr](mailto:secretariat@cscpaysdethann.fr)

### Gymnases

• **Gymnase René Cassin**:  
rue du Bramont, 68700 Cernay.  
Tél. 06 46 01 38 19

• **Salle des sports Charles Walch**: rue Jean Fleury, 68800 Thann. Tél. 06 80 45 92 54

### Médiathèques

• **Cernay**: 15 rue James Barbier, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 40 26

• **Thann**: 8 rue Anatole Jacquot, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 73 20

Site internet commun:

[www.mediathèques.thann-cernay.fr](http://www.mediathèques.thann-cernay.fr)

> Horaires d'été à consulter sur le site internet.

### Pépinières et hôtels d'entreprises

• **Pôle ENR**: 50 avenue Pierre et Marie Curie, 68700 Cernay.

Tél. 03 68 47 90 31 - Fax 03 89 39 68 57  
Mél: [pole-enr@cc-thann-cernay.fr](mailto:pole-enr@cc-thann-cernay.fr)

• **L'Embarcadère et Plateforme de formation**: 5 rue Gutenberg, ZI,

68800 Vieux-Thann. Tél. 03 89 35 70 70

Mél: [accueil.embarcadere@orange.fr](mailto:accueil.embarcadere@orange.fr)

Site [www.economie-paysdethann.fr](http://www.economie-paysdethann.fr)

### Déchets

• **Syndicat Mixte de Thann-Cernay**:

2 rue des Genêts, 68700 Aspach-le-Haut.

Tél 03 89 75 29 05.

Mél: [mthuet@smtc68.fr](mailto:mthuet@smtc68.fr)

• **Facturation**: Communauté de Communes de Thann-Cernay

3, rue de Soultz - 68700 Cernay

Tél: 03.89.75.47.72.

Mél: [facturation@cc-thann-cernay.fr](mailto:facturation@cc-thann-cernay.fr)

Permanence téléphonique les lundi et jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Accueil physique le mardi de

8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le

vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

### Déchèteries

• **Aspach-le-Haut**: rue des Genêts.

Tél. 03 89 75 74 66

- Ouverture d'avril à septembre : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

- Ouverture d'octobre à mars : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

• **Willer-sur-Thur**: rue de la Gare (uniquement pour les habitants de Willer-sur-Thur)

- Ouverture d'avril à septembre: le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

- Ouverture d'octobre à mars: vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

### Coloration de façades

• **Conseil gratuit de la coloriste Claudine Seyfried**. Permanences sur rendez-vous:

- siège de la CCTC à Cernay, le dernier mardi après-midi de chaque mois au 03 89 75 47 72 (sous réserve de modification)

- site de la CCTC à Thann, le dernier mercredi après-midi de chaque mois au 03 89 37 74 30

- mairie de Cernay, le dernier mardi matin de chaque mois au 03 89 75 34 64

- mairie de Thann, le dernier mercredi matin de chaque mois au 03 89 38 53 00.

### Boug'EnBus

• Trajet à réserver 12 h à l'avance au **0 800 003 009** (n° Vert)

### Eau-Assainissement

• **Vous habitez Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller**: Communauté de Communes, tél. **03 89 75 47 72\***.

Urgences 24h/24h au **06 60 38 87 75\***

• **Vous habitez à Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur**: Sogest, 17 rue Guy de Place, ZI, 68800 Vieux-Thann au **0 977 409 440\*** du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h. Urgences 24h/24 au **0 977 429 440\***

• **Vous habitez à Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Schweighouse/Thann et Michelbach**: Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller, 15 rue de Thann, 68116 Guewenheim, au **03 89 82 59 57\***, et pour l'assainissement le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, 1 place de la Mairie, 68520 Burnhaupt-le-Haut au **03 89 48 70 58\***.

\*appel non surtaxé

## Restez informé avec...

→ Site Internet: retrouvez toutes les informations sur les services de la CCTC, les formulaires administratifs, découvrez vos élus... et posez vos questions grâce à la page "Contacts" sur [www.cc-thann-cernay.fr](http://www.cc-thann-cernay.fr)







# édito

Les chiffres sont têtus. Et implacables : entre la baisse des dotations de l'État et l'augmentation de notre contribution au FPIC\*, la CCTC et ses communes vont subir une baisse de leurs ressources sans précédent : de 2 millions cette année, elle passera à 4,15 millions en 2017 !

Face à une ponction d'une telle ampleur, devons-nous renoncer à agir, alors que notre territoire a besoin, plus que jamais, d'entreprises créatrices de richesses ainsi que de services qui participent à son attractivité et à notre qualité de vie ?

Notre réponse doit être à la hauteur des enjeux. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire le gros dos en attendant une improbable éclaircie, et remettre à plus tard des décisions d'autant plus difficiles qu'elles seront tardives. Cela reviendrait notamment à voir la situation financière de nos communes se dégrader fortement.

C'est pourquoi nous avons choisi d'anticiper la baisse de nos ressources en agissant sur plusieurs leviers :

- la baisse de nos dépenses courantes : les efforts des services communautaires ont permis cette année une économie de 350 000 € ;
- la recherche de nouvelles ressources : nous avons, en étroite concertation avec les communes, élaboré un plan qui permet à la fois de préserver les ressources des communes et de limiter autant que possible la baisse de nos dotations. Ce pacte passe malheureusement par la fiscalité, avec une hausse exceptionnelle qui permettra aux communes de passer ce cap difficile et de continuer à investir et à soutenir ainsi le tissu économique.

Et parce que « gouverner c'est prévoir », nous avons aussi lancé l'élaboration d'un projet de territoire. Son objectif est de dessiner le territoire que nous souhaitons demain, de façon réaliste, avec des services et des équipements adaptés à nos possibilités.

Ce projet, nous entendons le construire avec vous : je vous invite à répondre au questionnaire que vous trouverez sur le site Internet de la CCTC.

Je tiens également à vous remercier pour votre participation à cet effort commun, seul capable de nous donner les moyens d'agir, de préserver le développement économique de notre territoire et les services dont vous bénéficiez chaque jour.

**Romain Luttringer**  
Président de la Communauté de  
Communes de Thann-Cernay

\*Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales



## Déménagement dans des locaux provisoires

Pendant les travaux, les enfants seront accueillis dans les locaux provisoires qui avaient été installés à l'occasion du réaménagement des « Marmousets » derrière le centre sportif Fernand-Bourger à Thann. Ils y resteront une dizaine de mois.

Toute l'équipe de « La Farandole » se tient prête pour déménager fin septembre...

## La ronde des travaux à « La Farandole »



Après « Les Marmousets », c'est le multi-accueil « La Farandole » de Cernay qui va bénéficier de travaux de réaménagement. Le chantier débutera à la rentrée...

Le bâtiment va être transformé de fond en comble, avec un double objectif :

- le mettre aux normes d'accessibilité (il a été aménagé en 1996) ;
- profiter de ces travaux pour augmenter sa capacité d'accueil. Depuis qu'il est devenu intercommunal, le nombre de demandes a en effet augmenté. Trois nouvelles places seront donc créées, ce qui permettra d'accueillir jusqu'à 10 enfants supplémentaires.

Pour recevoir tout ce petit monde, une surface supplémentaire de 150 m<sup>2</sup> environ sera créée. Elle comprendra : deux nouvelles salles, une cage d'escalier et d'ascenseur. Une terrasse couverte sera également aménagée au rez-de-chaussée et l'auvent à l'entrée sera agrandi. La distribution des pièces sera entièrement revue.

L'accès se fera par la cour de la médiathèque. L'accès direct par la rue est en effet dangereux (sortie des petits sur le trottoir, installation des enfants dans la voiture...).

Les travaux devraient commencer début octobre et la nouvelle « Farandole » devrait ouvrir ses portes à l'été 2016.

→ **Contact :** La Farandole, tél. 03 89 75 72 52, multi-accueil@lafarandole@cc-thann-cernay.fr

## Qui fait quoi ?

La CCTC a confié l'opération au cabinet d'architectes **Bleu Cube de Riedisheim**.

Son coût s'élève à 844 457 €, financés par la CCTC avec le soutien de la CAF (caisse d'allocations familiales), du conseil départemental du Haut-Rhin et de l'Etat.



## « LES MARMOUSETS » DANS LEURS NOUVEAUX LOCAUX

Les enfants découvriront leurs nouveaux locaux à la rentrée ; les travaux ont en effet avancé à un rythme soutenu et devraient même se terminer plus tôt que prévu.

Le bâtiment, en très grande partie rénové, offrira un lieu de vie plus confortable, avec un espace totalement accessible, plus vaste (120m<sup>2</sup> supplémentaires), agrémenté de couleurs gaies et douces, de terrasses pour les grands (côté rue) et les petits (côté jardin)...

Ce projet, monté en partenariat avec la Ville de Thann, est cofinancé par la CAF (caisse d'allocations familiales), le conseil départemental et l'Etat.



## Eau et assainissement : une année stratégique



L'année 2015 est, pour la CCTC, une année d'études en matière d'eau et d'assainissement, des services gérés de façon différente sur le secteur de Cernay (régie) et celui de Thann (délégation de service public). Son objectif : améliorer et sécuriser leur fonctionnement.

### Comment gérer notre eau ?

La CCTC réalise cette année un diagnostic de son réseau d'eau potable. Les objectifs : dresser un état des lieux et proposer les solutions techniques qui aideront à définir la gestion du réseau. Avec un objectif prioritaire : sécuriser nos ressources en eau.

### L'assainissement à la loupe

La CCTC effectue aussi un état des lieux de son réseau d'assainissement afin de détecter les sources d'apport en eaux claires parasites. Elle pourra ainsi définir des aménagements pour réduire ces eaux claires et mettre en œuvre une auto-surveillance des points de rejets du réseau vers le milieu naturel.

### Des travaux dans les communes

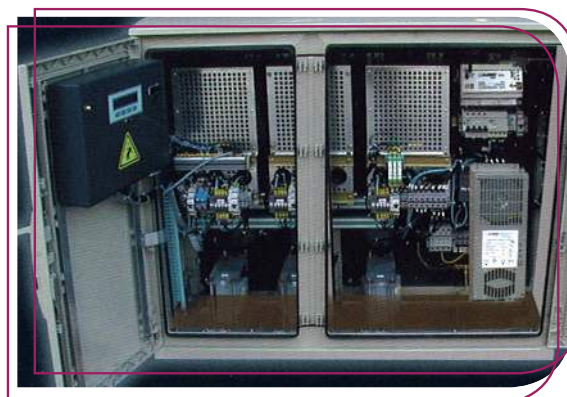
Le service Eau et Assainissement de la CCTC intervient également dans les communes lors de leurs travaux de voirie, pour remplacer les conduites et renouveler les branchements.

## Un éclairage public économe et écologique

La CCTC investit chaque année 600 000 € pour étendre, moderniser et réduire l'impact sur l'environnement de l'éclairage public.

Un programme annuel de travaux est établi, qui privilégie trois types de matériels permettant de réduire la facture énergétique :

- pour les extensions et modernisations des réseaux : en priorité des sources leds, qui consomment peu, ou des sources SHP (à vapeur de sodium) équipées d'un dispositif qui permet une réduction de 25 à 30 % des consommations sur une programmation horaire allant de 23 h à 5 h ;
- pour les réseaux récents pourvus de lampes sodium haute pression, l'installation de variateurs-régulateurs de tension génère des économies d'énergie de l'ordre de 30 %, dès leur installation, grâce à leurs cycles programmables.



## UNE SOURCE D'ÉCONOMIES

En France, l'éclairage public représente pour les collectivités :

- 41 % de leurs consommations d'électricité ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité.

Depuis 2005, la consommation moyenne pour une commune a baissé de 6 % mais la dépense est restée stable en raison d'une forte augmentation du coût de l'électricité.

Au niveau national, plus de la moitié du parc est obsolète et surconsommatrice et près de 40 % des lampadaires ont plus de 20 ans.

(ADEME - agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie)



## Nouveau siège : concilier efficacité et économies



La CCTC a acheté le 21 avril dernier un ensemble industriel appartenant à la société Trelleborg, afin d'y regrouper l'ensemble de ses services. Une solution qui permet de conjuguer fonctionnement optimal des services et recherche d'économies.

Ateliers en plein centre-ville, exigus, ne répondant plus aux normes de sécurité et d'accessibilité, services répartis à Thann et Cernay : pour des conditions de travail adaptées à la diversité de ses missions, la CCTC avait besoin de nouveaux locaux.

Plusieurs solutions s'offraient à elle :

- une construction neuve pour ses services techniques.  
Coût : 5,4 millions d'euros ;
- un centre technique et un siège communautaire neufs.  
Coût : 6,8 millions d'euros.

**Finalement, siège et centre technique reviendront à ...2 millions d'euros**, correspondant à l'achat et à l'aménagement de locaux existants, et déduction faite de la vente des locaux actuels de Cernay et Thann.

Situé rue de l'Industrie, dans la zone d'activités de l'Europe à Cernay, le site retenu comprend :

- un atelier de près de 1 000 m<sup>2</sup> qui accueillera les activités du service technique : régie eau et assainissement, entretien des bâtiments, espaces verts, éclairage public ;
- un bâtiment sur quatre niveaux, d'une superficie totale de 1 600 m<sup>2</sup>, qui recevra les services administratifs.

Les services communautaires seront ainsi réunis en un seul lieu et la CCTC disposera d'un outil de travail adapté pour remplir au mieux ses missions.

La mise en service est prévue en septembre 2016.



## DU NOUVEAU POUR VOS PERMIS DE CONSTRUIRE !

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, c'est la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui prend en charge l'instruction des autorisations du droit des sols. Une compétence assurée jusqu'alors gratuitement par l'Etat pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La CCTC répond ainsi à une demande des communes qui souhaitaient que l'intercommunalité mette en place un service dédié à cette compétence.

Concrètement, la mairie de Cernay met à la disposition des communes son service instructeur, qui existait déjà, et c'est la CCTC qui prend en charge les coûts correspondants (personnel, logiciel...).

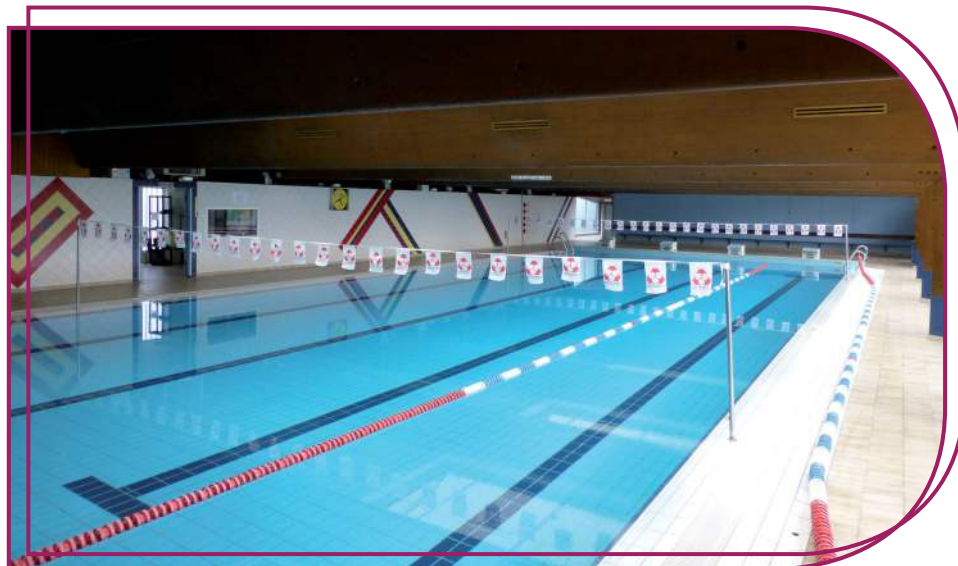
### Les autorisations du droit des sols

- Certificats d'urbanisme
- Déclarations préalables de travaux
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatifs
- Permis de démolir
- Transferts de permis de construire

### Ce que cela change pour vous ?

Pour les particuliers cela ne change rien. Pour déposer une demande d'autorisation, rendez-vous simplement dans la mairie du lieu de votre projet...

## Profitez de votre été dans nos piscines



Les deux piscines communautaires, à Thann et Cernay, vous accueillent durant l'été pour des moments de détente en famille ou entre amis.

### → À THANN

Outre ses bassins couverts, la piscine vous propose également son espace détente (hammam, sauna, bain froid, jacuzzi) et ses espaces extérieurs où vous trouverez un bassin sportif, une pataugeoire, des jeux pour les petits, des tables de ping-pong, un terrain de volley-beach et des tables pour le pique-nique.

Pour un été actif, plusieurs activités sont organisées :

#### → l'aquagym :

lundi, de 12 h 10 à 12 h 50 ;

mardi, de 10 h 10 à 10 h 50 ;

jeudi, de 10 h 10 à 10 h 50 ;

samedi, de 10 h 10 à 10 h 50 ;

#### → l'aquabike :

mercredi et samedi, de 9 h à 9 h 40. Renseignements : [www.thann-on.fr/aquabike/](http://www.thann-on.fr/aquabike/)

#### Les horaires d'ouverture

Jusqu'au dimanche 30 août inclus, les bassins et l'espace détente sont ouverts tous les jours de 10 h à 20 h.

### → À CERNAY

Un magnifique parc d'environ trois hectares vous attend après la baignade.

Si vous souhaitez apprendre à nager, vous perfectionner ou vaincre votre peur de l'eau, vous pouvez prendre rendez-vous pour des cours particuliers auprès de la caisse et des maîtres nageurs sauveteurs.

#### Les horaires d'ouverture

La piscine est ouverte jusqu'au 16 août inclus :

du lundi au vendredi de 13 h à 19 h ;

samedi, dimanche et jours fériés : de 10 h à 19 h

### Tarifs piscine de Thann

- adulte 16 ans et + : 3,80 €
- enfant moins de 4 ans :  
gratuit
- enfant 4 à -16 ans : 2,80 €
- étudiant, senior,  
personne handicapée  
(sur présentation d'un  
justificatif) : 2,80 €
- entrée espace détente :  
7,30 €
- aquagym : 7,80 €

Route d'Aspach à Thann  
Tél. 03 89 35 79 80



### Tarifs piscine de Cernay

- adulte 16 ans et + : 3,10 €
- enfant moins de 4 ans :  
gratuit
- enfant 4 à -16 ans, étudiant,  
senior (sur présentation  
d'un justificatif) : 2,10 €
- entrée sauna : 6,50 €

Rue René-Guibert à Cernay  
Tél. 03 89 75 44 89



# Imaginez l'avenir de notre intercommunalité !

- Comment voyez-vous l'avenir de la Communauté de Communes de Thann-Cernay ?
- Que pensez-vous des services qui vous sont proposés aujourd'hui ?
- Qu'aimeriez-vous changer ?
- Quels sont les services ou les équipements qui, à votre sens, manquent sur notre territoire ?
- Quelles sont les actions qui devraient être menées en priorité ?

**Apportez votre contribution au projet de territoire de la CCTC en répondant à ces questions...**

**Jusqu'au 31 août 2015**

un questionnaire est à votre disposition sur le site web de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Il vous permet de donner votre avis sur notre territoire et son avenir.

Cette consultation s'inscrit dans l'élaboration d'un projet de territoire mené par les élus et les services de la CCTC. Son objectif ? Imaginer l'avenir de notre intercommunalité, recenser ses besoins pour les anticiper et construire un plan d'actions pour la période 2015-2020.

## Une phase de diagnostic

La première étape est une phase de diagnostic qui va permettre d'identifier les enjeux, de dresser un état des lieux des services et des équipements communautaires. Elle va s'appuyer sur des séances de travail réunissant élus et partenaires de la collectivité, mais aussi sur vos avis et vos propositions.

## Définir une feuille de route

Grâce à ce diagnostic, la CCTC pourra établir une feuille de route pour les années à venir, définir des actions concrètes et réalistes, tenant compte de nos moyens financiers et des projets de mutualisation entre la communauté de communes et les communes.

Ce projet de territoire sera soumis, en fin d'année, au conseil de communauté.



## POUR PARTICIPER AU PROJET DE TERRITOIRE :

Rendez-vous sur le site web de la CCTC pour répondre au questionnaire, à l'adresse suivante : [www.cc-thann-cernay.fr/actualites](http://www.cc-thann-cernay.fr/actualites)

**Vous avez jusqu'au 31 août 2015 pour répondre !**



## Fiscalité et budget

## Solidarité fiscale face à la baisse des ressources



Baisse des dotations de l'Etat, augmentation de la contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : les communes et intercommunalités doivent faire face à une réduction sévère de leurs ressources tout en continuant à assumer leurs missions au service des citoyens et en prenant en charge de nouvelles compétences assurées jusqu'à présent par l'Etat.

Dans notre région de Thann-Cernay, cela va se traduire par une ponction sur nos ressources allant de 2 millions d'euros en 2015 à 4,15 millions en 2017 !

Pour y faire face, la CCTC a mis en place un

plan d'action permettant à la fois de réduire ses charges, de préserver sa capacité à agir et de contenir autant que possible l'augmentation de la pression fiscale sur les contribuables. Elle a également mis en place un pacte financier et fiscal pour éviter que les finances des communes ne soient « dans le rouge ».

### → Un effort sans précédent demandé à notre territoire

2015, 2016, 2017 : les collectivités vont vivre des années difficiles. La baisse très importante des dotations de l'Etat va en effet s'accroître considérablement jusqu'en 2017.

En même temps, communes et intercommunalités verront leur contribution au FPIC augmenter.

Pour la seule année 2015, la CCTC voit sa dotation d'intercommunalité baisser de 50 % par rapport à 2014. Elle chute de 460 000 €. Sans action, elle serait nulle en 2016.

Cette ponction va aller grandissant : le cumul de la baisse de la DGF et de l'augmentation de la participation au FPIC représentera en 2017 4,15 millions d'euros en moins pour la CCTC et ses communes !

### → Toutes les collectivités concernées

Baisse de la DGF* (au niveau national)	Augmentation des contributions au FPIC (au niveau national)	Pour la CCTC et ses communes
<p>2015</p> <p>- 3,7 milliards d'euros</p> <p>2015-2017</p> <p>- 11 milliards d'euros</p> <p>dont :</p> <p>2,07 milliards pour le bloc communal (56,4 % de l'effort)</p> <p>1,148 milliard pour les départements (31,3 %)</p> <p>0,451 milliard pour les régions (12,3 %)</p>	<p>+ 210 millions d'euros chaque année, pour atteindre :</p> <p>150 millions en 2012</p> <p>360 millions en 2013</p> <p>570 millions en 2014</p> <p>780 millions en 2015</p> <p>1 milliard d'euros en 2016</p>	<p>2015</p> <p>- 2 millions d'euros</p> <p>2016</p> <p>- 3,15 millions d'euros</p> <p>2017</p> <p>- 4,15 millions d'euros</p> <p>Cumul baisse de la DGF + progression du FPIC</p>

\*Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019

# Anticiper la baisse des ressources

La CCTC a fait réaliser une étude par un cabinet d'expertise reconnu pour mesurer l'impact de cette baisse des ressources sur les finances intercommunales et communales. Celle-ci a mis en évidence une fragilité fiscale et financière de la plupart de nos communes...

C'est pourquoi un pacte fiscal et financier entre la CCTC et les communes a été mis en place pour la période 2015-2020...

Pour passer le cap de ces années 2015, 2016 et 2017, il était nécessaire de disposer de recettes fiscales supplémentaires. La CCTC a opté pour une hausse de la fiscalité intercommunale, en une fois, en 2015, pour faire face aux baisses des recettes à venir.

## Des efforts demandés à tous

Cet effort fiscal est réparti entre particuliers (locataires et propriétaires) et entreprises : le taux de la taxe d'habitation passe de 9,95 à 12,95 %, celui du foncier bâti de 2,26 % à 7,26 % et celui du foncier non bâti de 11,87 à 15,45 %.

## Soulager les finances des communes

Un produit fiscal supplémentaire de 3,3 millions d'euros pourra ainsi être reversé par la CCTC aux communes. L'intercommunalité prend également en charge une part importante de leur contribution au FPIC (218 000 € en 2015) et finance, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le coût d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire...); cette mission, assurée jusqu'alors gratuitement par l'Etat, représente un coût de 125 000 € par an.

## Préserver leur capacité à agir

Grâce à ces efforts en faveur des communes, celles-ci pourront, si leur situation financière le leur permet, baisser leurs taux pour atténuer la hausse de la CCTC.

Elles garderont, grâce au pacte, une certaine capacité de financement de leurs services et de leurs investissements, ce qui permettra de préserver la qualité de vie des habitants et de soutenir l'économie locale et l'emploi.



## Pourquoi augmenter la fiscalité intercommunale plutôt que communale ?

On pourrait penser qu'augmenter la fiscalité intercommunale plutôt que communale ne change pas grand-chose pour le contribuable. C'est pourtant le cas, de façon indirecte.

Quand elles augmentent leur fiscalité, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la CCTC baisse. Cela équivaldrait à une perte de 200 000 €.

Par contre, le fait que la hausse se fasse sur la fiscalité intercommunale permet une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de la CCTC de 214 000 € au lieu d'une baisse de 450 000 €\*.

\* Elle récompense une augmentation du coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire le degré de mise en commun des compétences des communes au profit de l'intercommunalité.

## Le FPIC, qu'est-ce que c'est ?

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme mis en place par l'État en 2012 pour réduire les écarts de richesse entre les territoires : certaines collectivités se voient prélevées d'une partie de leurs ressources qui est ensuite redistribuée à des collectivités moins favorisées.

Ce fonds concerne les « ensembles intercommunaux », c'est-à-dire les communes et les intercommunalités.

La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive, avec pour objectif en 2016, 1 milliard d'euros, soit 2 % des recettes fiscales communales et intercommunales.

### → Quelle fiscalité pour les collectivités voisines ?

	Taxe d'habitation			Taxe sur le foncier bâti		
	Commune	EPCI	Total Commune + EPCI	Commune	EPCI	Total Commune + EPCI
<b>Thann-Cernay</b>						
Aspach-le-Haut	7,62	12,95	20,57	9,85	7,26	17,11
Cernay	7,34	12,95	20,29	9,53	7,26	16,79
<b>Vallée de la Doller et du Soultzbach</b>						
Burnhaupt-le-Haut	9,17	8,68	17,85	8,99	5,74	14,73
Guewenheim	10,38	8,68	19,06	11,51	5,74	17,25
<b>Vallée de Saint-Amarin</b>						
Husseren-Wesserling	11,32	8,27	19,59	17,65	1,02	18,67
Saint-Amarin	9,05	8,27	17,32	12,66	1,02	13,68
<b>Centre Haut-Rhin</b>						
Ensisheim	11,66	9,80	21,46	13,79	1,70	15,49
<b>Région de Guebwiller</b>						
Soultz	12,82	10,25	23,07	14,91	1,94	16,85
<b>Mulhouse Alsace Agglomération</b>						
Wittelsheim	11,33	9,08	20,41	18,79	0,441	19,23

## 350 000 €

C'est l'économie réalisée par la CTC en 2015 sur ses charges de fonctionnement.

La Communauté de Communes se doit en effet d'accompagner l'effort demandé aux ménages et aux entreprises en agissant sur ses charges de fonctionnement : masse salariale, frais de gestion courante, aides aux associations, calibrage de certains services.



## D'où proviennent les recettes fiscales ?

### → Des particuliers

Son budget est financé par la fiscalité dite « ménages » : il s'agit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La taxe foncière sur le bâti concerne aussi les entreprises.

### → Des entreprises

Depuis la fusion en 2013, le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) qui était en place à la Communauté de Communes de Cernay et Environs a été étendu à l'ensemble de la CCTC.

### Le principe ?

L'intercommunalité perçoit, à la place des communes membres les impôts dus par les entreprises. C'est donc la CCTC qui fixe les taux et perçoit les produits de la cotisation foncière des entreprises.

## Les taux 2015

Après la stabilité fiscale de 2014, ces taux ont été augmentés dans le cadre du pacte fiscal entre la CCTC et ses communes membres.

- Taxe d'habitation : 12,95 %
- Taxe sur le foncier bâti : 7,26 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 15,45 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,90 %. Ce taux est inchangé.

# Budget 2015 : assurer la diversité de nos missions

**39,4 millions d'euros : c'est le montant du budget primitif 2015 approuvé par la Communauté de Communes de Thann-Cernay au mois d'avril. Un budget qui permet de financer les nombreux services et actions de la CCTC**

Le budget principal (31,7 millions d'euros) et les budgets annexes de la CCTC intègrent tout l'éventail des missions intercommunales.

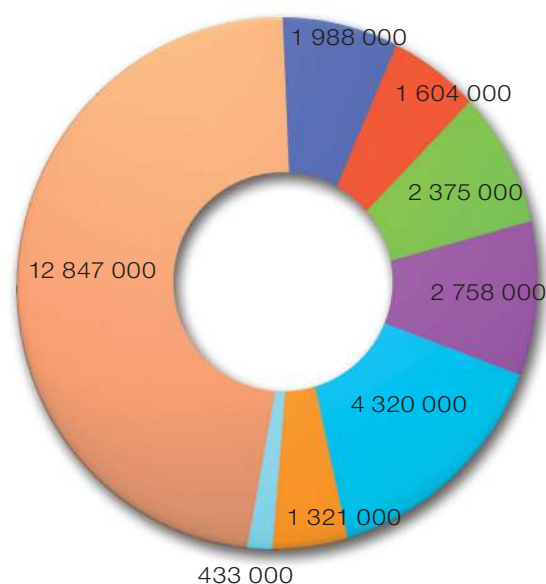
Un éventail très large qui comprend :

- le développement de notre territoire par des actions économiques, l'Embarcadère et le Pôle ENR (pépinières et hôtels d'entreprises), le tourisme (avec le site du Silberthal à Steinbach, l'Abri-Mémoire d'Uffholtz, l'espace muséographique de la Porte Sud de la route des vins d'Alsace, l'Office de Tourisme).
- la préservation de notre qualité de vie, à travers des services quotidiens pour les familles (RAM...) et l'ensemble des habitants (distribution d'eau, transport à la demande, éclairage public...), à travers la gestion d'équipements structurants comme les médiathèques, les piscines, les gymnases, la station d'épuration de Cernay...

Le budget général 2015 intègre 31,7 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 11,9 millions d'euros en dépenses d'investissement.

## → Les dépenses du budget général

(montants en € TTC)



- Action économique et touristique
- Culture et patrimoine
- Sports et jeunesse
- Famille
- Élimination des déchets
- Eclairage public
- Transport
- Services généraux et divers

## Des commerces plus modernes grâce à l'OCM

La CCTC a lancé durant l'été 2012 la deuxième tranche de son OCM (opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services). Six commerçants/artisans ont bénéficié de subventions pour un montant total de 58 498 €. Grâce ce soutien, ils ont pu rénover leurs locaux.

L'OCM a également pour objectif de soutenir l'animation commerciale à travers l'association des commerçants.

En menant cette opération, la Communauté de Communes de Thann-Cernay favorise le maintien du commerce local, avec l'appui de ses partenaires financiers : l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la chambre de métiers d'Alsace, la chambre de commerce et d'industrie Sud Alsace Mulhouse et l'association des commerçants de Thann et environs.



## Aider les entreprises locales à se développer



La première pierre des nouveaux locaux de la société OMNI Electricité a été posée le 28 avril dernier au Parc d'Activités du Pays de Thann à Aspach-le-Haut sur un terrain de 36 ares. Installée à Cernay dans des locaux devenus trop exigus, elle pourra s'installer en novembre dans ce nouvel environnement favorable à son développement. La CCTC lui apporte aussi une aide de 50 000 € sous la forme d'une avance remboursable sans intérêts au travers du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation.

OMNI Electricité rejoindra la société Evolution Architecture, la 9<sup>e</sup> entreprise accueillie par le Parc d'Activités.

### De nouvelles entreprises

Grâce aux lieux d'accueil de la CCTC, d'autres sociétés ont également choisi notre territoire au courant du premier semestre.

#### Au pôle ENR à Cernay

- L'ENVOL Formation (formations sécurité).
- Monsieur Emile Mouheb (négoce de nettoyeurs haute pression écologiques).
- Monsieur Grienti (maintenance informatique).

#### À l'Embarcadère à Vieux-Thann

- PATI (tuyauterie industrielle).
- Monsieur Dominique Matis (Ecole du geste).



## S'installer au PAPT

Le Parc d'Activités du Pays de Thann à Aspach-le-Haut dispose d'une offre foncière de 28 hectares pouvant accueillir tout projet industriel, artisanal ou tertiaire, dans un environnement de qualité, avec l'accompagnement de la CCTC pour faciliter le développement des entreprises.

Contact : SERM, Madame Douis,  
tél. 03 89 43 87 67



## Au boulot à vélo

Les agents de la CCTC ont participé au défi « Au boulot, j'y vais à vélo » du 15 au 28 juin 2015. Le nombre de kilomètres parcourus a été converti en euros, permettant à l'association Cycles et solidarité d'offrir aux enfants d'Asie du sud-est des vélos pour se rendre à l'école.

Cette opération, qui sensibilise aux modes de déplacement doux et réduit l'impact de nos trajets sur l'environnement, est ouverte à toutes les entreprises et collectivités de plus de trois salariés.

Pensez-y l'année prochaine !

Pour en savoir plus : <http://defi-juvais.fr/>

## GERPLAN

### 10 ans d'actions pour notre environnement



#### Le GERPLAN s'expose

Découvrez comment le GERPLAN a contribué à la qualité de notre cadre de vie tout au long de ces dix années, grâce à l'exposition organisée par la CCTC à l'occasion de son dixième anniversaire.

Cette exposition se tiendra du 5 octobre au 30 novembre 2015 au Pôle ENR à Cernay (50 rue Pierre-et-Marie-Curie).

Depuis 2005, le GERPLAN de Thann-Cernay a permis de mener de nombreuses actions pour préserver nos paysages, soutenir nos agriculteurs, favoriser la biodiversité, valoriser notre patrimoine...

A découvrir grâce à une exposition qui se tiendra cet automne.

Sentiers et vergers pédagogiques, promotion des marchés paysans, commandes groupées d'arbustes, ouverture de parcelles en friche, restauration de murets en pierres sèches... : avec le GERPLAN, le développement durable est une réalité, grâce à des actions très concrètes.

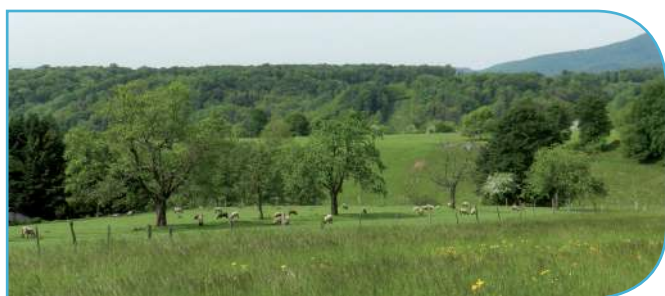
Certaines d'entre elles vous ont même aidés à devenir à votre tour acteurs de la préservation de notre environnement : recours aux circuits courts, plantations d'arbustes...

Tout au long de ces dix années, le GERPLAN a permis à la CCTC, aux communes, aux agriculteurs et aux associations de travailler ensemble à une gestion durable et cohérente de notre territoire et de notre cadre de vie.

Lancé par le Département du Haut-Rhin, le GERPLAN est en effet un outil de planification et d'aide à la décision qui associe les acteurs locaux autour d'un programme d'actions. Son objectif : concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux et ressources naturelles.



#### Comment évoluent nos vergers ?



Un inventaire des vergers a été réalisé cette année dans le cadre du GERPLAN (localisation, état, variétés d'arbres...).

Il va être comparé avec le diagnostic précédent réalisé il y a 10 ans sur le piémont allant de Steinbach à Wattwiller.

Des actions pourront ainsi être mises en place pour valoriser ce patrimoine naturel qui joue un rôle écologique important.

#### Commandez vos arbustes !

Variez vos haies pour embellir votre jardin et favoriser la biodiversité, à un tarif attractif, grâce à la commande groupée d'arbustes proposée à nouveau cette année par les trois communautés de communes du Pays Thur Doller.



Une façon écologique et économique d'embellir votre jardin. Pour vous aider à choisir la meilleure composition, consultez le guide « Plantons le décor! ».

Les bons de commande seront distribués dans les boîtes aux lettres début octobre.

Vous pourrez aussi demander les documents dans votre mairie ou à la CCTC ou les télécharger sur le site: <http://cc-thann-cernay.fr/environnement/agir-pour-la-nature.htm>







## Mangez local et de saison avec...

### ...les marchés paysans

Grâce à ces marchés, soutenus par la CCTC, vous achetez des produits locaux (ce qui limite le transport), de saison, et vous en êtes en contact direct avec nos producteurs. Vous contribuez également au soutien d'une agriculture de proximité.

Plusieurs marchés vous sont proposés :

- Marché Nat-Thur, Willer-sur-Thur : dernier dimanche du mois, 9h 30 - 12 h, place de la Liberté (direction Goldbach).
- Marché de producteurs, Thann : 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> mercredis du mois, 15 h - 19 h (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) ; 15 h - 18 h (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril), place Joffre au pied de la collégiale.
- Marché à la ferme, Aspach-le-Bas : dernier vendredi du mois, 16 h - 18 h 30, ferme Krust, 30 rue de Belfort.
- Marché paysan, Aspach-le-Haut : jeudis 16 juillet, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 17 h - 20 h, place de l'Eglise.

### ...les commandes de produits

- Adhérer à Thur AMAP. L'association de maintien de l'agriculture paysanne propose, sous la forme d'abonnements, de découvrir des produits locaux (fruits, légumes, miel, œufs, produits laitiers...). Informations sur [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr)
- Commandez votre caissette de viande « Terre d'Elsass » sur [www.terre-elsass.fr](http://www.terre-elsass.fr)
- Et dans certaines fermes.

→ Pour en savoir plus : <http://cc-thann-cernay.fr/environnement/manger-local-et-de-saison.htm>



### Les Jardins du Piémont

Cette exploitation propose de la vente de fruits et légumes.

Distribution de paniers et ventes à la ferme : mardi et jeudi, 17 h - 19 h.

Marchés : mardi matin place de l'Eglise à Cernay ; vendredi matin place du Grün à Cernay ; samedi matin, place du Bungert à Thann.

## Le Pays Thur Doller Vous aide à rénover

Vous souhaitez rénover votre maison, réduire votre facture de chauffage par des travaux sur l'isolation, un changement des menuiseries ou de votre chaudière ?

Pour vous aider à y voir clair et savoir comment réaliser ces travaux, le Pays Thur Doller met en place un service d'assistance directe aux propriétaires de maisons individuelles. Avec une idée : proposer une rénovation globale et performante de la maison en une seule fois pour consommer le moins de chauffage possible après les travaux.

Ce service vous accompagne tout au long de votre projet ; il vous aide à le monter, à bénéficier des aides financières existantes, à trouver des artisans formés.

Pour les artisans, c'est un moyen de travailler sur un marché de la rénovation, avec l'appui d'une structure administrative souple.

→ Pour en savoir plus

Si vous êtes intéressé par cette démarche et souhaitez être contacté, laissez vos coordonnées à l'adresse suivante : [renovation@pays-thur-doller.fr](mailto:renovation@pays-thur-doller.fr) - [www.pays-thur-doller.fr](http://www.pays-thur-doller.fr), tél. 03 89 35 70 96



## Les horaires d'ouverture de l'office de tourisme

L'office de tourisme de Thann-Cernay est ouvert aux horaires suivants :

### → à Cernay :

- le lundi, de 14 h à 17 h,
- du mardi au samedi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- fermé les dimanches et jours fériés ;

### → à Thann :

- du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- fermé les jeudis matin, dimanches et jours fériés.

## La navette des crêtes, du 19 juillet au 23 août

Laissez votre voiture au garage et gagnez les sommets vosgiens grâce à la navette des crêtes. Tous les sites desservis sont reliés au GR5.

Notre territoire est desservi par deux lignes :

- Thann-Saint-Amarin-Markstein ;
- Cernay-Wattwiller-Hartmannswillerkopf-Grand Ballon.

La navette fonctionne mercredi, dimanche et le samedi 15 août.

**Pour en savoir plus :** <http://www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes-2015/>

## Participez à la restauration de l'Engelbourg

Vous voulez profiter de votre été pour participer à un projet fort ? Contribuer à la valorisation de notre patrimoine tout en rencontrant des jeunes venus du monde entier ?

Rejoignez l'équipe de jeunes volontaires pour participer à la mise en valeur du château de l'Engelbourg à Thann.

Ce chantier est ouvert aux jeunes de plus de 18 ans, pour une, deux ou trois semaines, entre le 3 et le 24 août.

**Contact :** CCTC, tél. 03 89 75 47 72, [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)

## Murmures d'histoires à l'Abri-Mémoire



**Jusqu'au 27 septembre 2015, découvrez à l'Abri-Mémoire la vision de l'artiste Michaël Jasmin qui nous livre son interprétation de nos paysages vosgiens marqués par la Grande Guerre.**

L'Abri-Mémoire poursuit sa démarche de commémoration de la Première Guerre mondiale en présentant le travail de l'artiste en résidence : Michaël Jasmin. Ce sculpteur-photographe, doublé d'un archéologue chevronné, nous invite à découvrir les paysages imprégnés de mémoire sur l'ensemble du massif des Vosges.

Il nous offre une réflexion personnelle sur ce paysage marqué par la violence de l'homme, une mise en perspective profonde et sincère qui laisse à l'observateur le soin d'une interprétation au gré de sa sensibilité.

L'occasion d'un regard croisé sur notre rapport au temps, à ses conséquences, à notre vision de la guerre 14-18 dans les Vosges, et plus particulièrement au Hartmannswillerkopf.

**Infos pratiques :** 1 rue du Ballon à Uffholtz, tél. 03 89 83 06 91.

Ouvert jusqu'au 31 août, du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le dimanche de 14 h à 18 h.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, ouvert du mercredi au samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et le dernier dimanche du mois de 14 h à 18 h.

Crédits photos : photos aériennes : Philippe LORTSCHER  
autres photos : CCTC, Apside and Co